

L'inégale bataille de l'air entre un village bourguignon et une multinationale américaine

Un collectif de citoyens se bat depuis des mois contre Harsco Minerals France, dont l'activité industrielle dégage des poussières chargées de métaux lourds. Grâce à une collecte de fonds sur internet, Stop Pollutions attaque en justice cette filiale d'un groupe basé en Pennsylvanie. Une *class action* à la française. PAR DAPHNÉ GASTALDI WEREPORT

Une lettre anonyme, des voisins qui scrutent aux jumelles l'usine et une cellule de renseignements vigilante... L'intrigue serait digne d'un roman policier, sur fond de pollution industrielle. Tout débute dans une morne campagne française de la Nièvre, au passé sidérurgique glorieux. Imphy, une petite commune d'environ 4000 habitants non loin de Nevers, vit au rythme de l'immense aciérie Aperam — détenue en grande partie (40,83%) par la famille Mittal et spécialisée dans les aciers inoxydables. Quelques mètres plus loin, en bord de Loire,

vivre les fenêtres fermées, avec la climatisation en été, les riverains ont essayé de convaincre le directeur de l'usine, puis la préfecture de combattre ces émanations dans l'air. Sans solution appropriée, les voisins, souffrants de problèmes respiratoires, ont décidé de monter au front et de créer le collectif Stop Pollutions au printemps dernier.

À leur côté, Me François Lafforgue — un avocat parisien spécialiste des phyto-victimes (victimes de la pollution par les produits phytosanitaires) qui a remporté une victoire historique contre Monsanto en 2015 — lance une

Déterminée, la famille Chignard doit subir des analyses sanguines pour dépister une éventuelle présence de plomb et un risque de saturnisme chez leurs enfants: «Il y a au moins quatre enfants dans les maisons environnantes. Et les analyses prouvent qu'il y a du chrome VI et beaucoup de plomb dans les relevés de poussières. Les «laitiers» contiennent toujours des oxydes de chrome. Il ne faut pas qu'ils soient traités ici, devant les habitations. C'est un scandale sanitaire», s'indigne Danièle Auclin, la présidente de l'association environnementale Decaivepec qui se porte partie civile.

Malgré nos demandes, le directeur du site d'Harsco Minerals France refuse de s'expliquer sur ce risque sanitaire. Il faut dire que la situation est opaque et des non-conformités ont été relevées. Dans l'arrêté préfectoral du 26 août 2009 autorisant l'exploitation, il est indiqué que l'entreprise doit effectuer des mesures de relevés de poussières deux fois par an. Ce qui n'a pas été appliqué. Et les services de la préfecture n'ont effectué des analyses qu'à l'été 2015.

Mais il y a un bémol selon l'association Decaivepec: «On nous prend pour des idiots. Les analyses sont difficilement interprétables et elles auraient dû être faites sur les particules en suspension et non au sol. A ce jour, nous attendons toujours les résultats des rares analyses qui avaient été faites en 2012», explique Danièle Auclin. Les riverains les plus touchés demandent l'arrêt du site: «On a discuté pendant six ans avec le directeur du site. J'ai quinze nodules à la thyroïde qui sont peut-être liés à ces poussières. Je sors toujours avec un foulard sur le nez maintenant», soupire Martine Martin, à la tête du collectif Stop Pollutions avec son mari Roger.

Depuis que la procédure est lancée, la tension monte crescendo entre les ouvriers du site d'Harsco Minerals France qui craignent pour leurs emplois, et les riverains inquiets pour leur santé. Début janvier, Roger Martin et sa femme reçoivent un drôle de courrier avec des insultes jetées à la va-vite: «675 chômeurs annoncés à Imphy à cause de nos deux cas sociaux», peut-on lire sur cette feuille blanche manuscrite. Maintenant, Roger Martin prend moins de photos des camions qui transportent les «laitiers» sous ses fenêtres. «Les Renseignements nous ont même appelés parce que j'avais prévenu les médias», s'amuse-t-il en montrant un courriel de la cellule de renseignement du groupe de gendarmerie de Nevers, sur son ordinateur portable. À ce stade, rien ne pourrait les dissuader.

En début d'année, Roger Martin a réuni le collectif au grand complet derrière les rideaux saumon de la salle des fêtes d'Imphy. Entre les



collines de déchets sidérurgiques du crassier (terril) complètent le tableau, à la limite d'une zone protégée Natura 2000.

Ces résidus issus de la fusion d'aciers, appelés le «laitier», contiennent des métaux lourds, du plomb, du nickel, du molybdène ou du chrome VI, comme le révèlent les analyses effectuées à l'été 2015, que *La Cité* a pu consulter auprès de la préfecture. Afin d'en extraire des métaux à forte valeur marchande, Harsco Minerals France — filiale de la multinationale Harsco Corporation basée en Pennsylvanie — traite en partie le «laitier» et revend ensuite les métaux aux aciéries.

Depuis le début de son activité en 2009, cette société a recyclé le crassier historique d'Imphy mais aussi les déchets récents d'autres aciéries françaises, soit près de 600 000 tonnes de déchets broyés et filtrés. Dans un nuage de poussières grisâtres, extrêmement fines, des dizaines de camions effectuent des va-et-vient incessants chargés de «laitiers». Entre deux fournées, la poussière retombe et s'incruste dans les maisons avoisinantes, les jardins et sur le bitume de la voie publique. Exaspérés de

action en justice et réclame des comptes à la préfecture de Nevers chargée de contrôler ces activités polluantes. Un combat de longue haleine qui s'annonce inégal pour les habitants d'Imphy.

«NOS ENFANTS FONT DES SURINFECTIONS CHRONIQUES RÉCIDIVANTES»

À quelques pas de l'entrée de l'usine vit la famille Chignard, aux premières loges des vents de poussières. Dans la cuisine, le jeune père de famille Alexandre grimpe sur une chaise et démonte son système de ventilation. Dans sa main, un amas de poussières grises accumulées en une semaine à peine: «On a des flux de poussières au quotidien depuis 2012. Nos enfants font des surinfections chroniques récidivantes et ils sont sous Ventoline régulièrement alors qu'on n'a aucun souci d'asthme dans la famille. On suppose que c'est lié à ces poussières», analyse-t-il. «On a dix ans de crédit sur la maison, on ne peut pas partir. Alors on va se battre pour notre santé, pour faire valoir nos droits».



murs verts, le plan de bataille est dévoilé pour l'action en justice. «On ira au Tribunal administratif, puis au pénal», explique-t-il d'un ton pédagogique à l'assemblée. «Il faut en finir avec ces multinationales qui disent assurer l'emploi au détriment de la santé et de l'environnement», s'insurge le retraité André Septier, aux côtés de sa femme tout juste opérée de la thyroïde. À droite et à gauche, on se plaint de problèmes respiratoires chroniques, oculaires ou thyroïdiens pour certains. Et puis, on s'inquiète beaucoup: «Il y a une rumeur qui enfle à l'aciérie. Les salariés dénoncent notre action. Ils croient qu'Aperam va fermer si l'usine ne peut plus décharger ses déchets sidérurgiques sur le crassier d'Harsco.»

La voix rauque, Jean-Claude, qui a passé quarante de sa vie à l'aciérie Aperam, prend la parole: «On n'a pas pour objectif de fermer l'usine d'Imphy. On ne peut pas accepter de générer des problèmes de santé chez les riverains à cause du crassier, alors qu'on est une industrie de pointe». Et son voisin de rétorquer: «Moi, je suis pour une délocalisation d'Harsco!».

Une idée qui ne rassure pas la préfecture de Nevers, à dix kilomètres de là. Interrogé, Gilles Roux, chef de service de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), semble vouloir tempérer: «Il y a des métaux lourds et tous les produits présents sur ce genre de site industriel. Au printemps dernier, il y avait des émissions de poussières hors du commun et des problèmes sur le bûchage des camions», reconnaît-il avant de continuer: «Mais c'est injuste, car Harsco participe au recyclage du crassier. Il y a des investissements importants et des emplois, il ne faut pas l'oublier. Peut-être qu'Harsco a fait des bêtises. Dans ce cas, ils iront devant la justice.»

En France, la proposition d'autoriser les actions de groupe (*class actions*, selon la dénomination en usage aux États-Unis: *ndlr*) pour l'environnement vient d'être écartée. Elles ont été admises seulement pour les consommateurs, dans certains domaines, avec la loi Hamon», regrette Me Lafforgue. Bien que répandues aux États-Unis et très médiatisées dans les années 1990 grâce à la conseillère juridique Erin Bro-

kovich, qui a révélé une affaire de pollution d'eau potable par la *Pacific Gas and Electric Company* en Californie, les *class actions* à l'américaine ne sont pas encore reconnues en France. Le collectif Stop Pollutions et l'association Decaivepec ne peuvent donc pas tenter des actions groupées en justice contre l'entreprise, pour représenter les citoyens. La seule solution reste de déposer collectivement des plaintes pénales individuelles. «On a ainsi créé des *class actions* à la française de façon empirique, lorsque nous faisons des actions collectives sur les dossiers de l'amiante», rappelle leur avocat, également spécialiste des victimes de l'amiante en France.

Questionné sur cette procédure, Alain Lecour, le maire de Sauvigny-les-bois, la commune limitrophe d'Imphy où se situe le terrain d'Harsco Minerals France, semble ignorer le problème: «Il y a vingt personnes qui travaillent sur le site. On fait quoi? On arrête tout? De toute façon, qui va payer leurs frais de procédure? Je crois savoir que ce n'est pas donné», lâche-t-il, agacé par l'action de ces citoyens. C'est là où le bât blesse. «Ce genre de problème survient toujours dans les endroits

où il y a une paupérisation de la population, où les gens n'ont pas l'habitude, ni les moyens de se défendre», déplore Martine Martin. Pour ces anciens salariés de l'usine, les frais de procédure semblent insurmontables même si l'avocat est rémunéré en fin de procédure, selon les indemnités fixées. Pour y remédier, le collectif Stop Pollutions vient de lancer une collecte auprès des internautes, grâce au site *Citizence*. Il n'y a plus qu'à récolter 7000 euros sur cette nouvelle plateforme de financement participatif qui a pour mission d'offrir «un meilleur accès à la justice.»

© HUGO RIBES / COLLECTIF ITEM / DÉCEMBRE 2015-JANVIER 2016
1. ALEXANDRE CHIGNARD, DU COLLECTIF STOP POLLUTIONS, AVEC L'UNE DE SES FILLES SOUS BRONCHOLITATEUR DANS LEUR MAISON VOISINE DE L'USINE D'HARSCO MINERALS À IMPHY.
2. ALEXANDRE CHIGNARD MONTRÉ LA POUSSIÈRE QU'IL VIENT DE RÉCUPÉRER DE SON SYSTÈME DE VENTILATION. LES CAMIONS D'HARSCO MINERAL FRANCE PASSENT À TROIS MÈTRES DE SA FENÊTRE.
3. FIN DE RÉUNION DU COLLECTIF STOP POLLUTIONS À IMPHY.
4. MADAME SEPTIER DANS SA CUISINE, DEVANT LES MÉDICAMENTS PRESCRITS À ELLE ET À SON MARI.
5. LE COLLECTIF INDIQUE L'EMPLACEMENT DU SITE D'HARSCO MINERAL ET DE LA ZONE NATURA 2000 QUI LUI EST ADJACENTE.